



## Fiche NRC

# AGENTS SUFFOCANTS (PHOSGENE, CHLORE, AMMONIAC, PHOSPHINE)

### > Rappel des définitions

- Les agents suffocants sont notamment constitués du phosgène, du chlore, de l'isocyanate de méthyle, de l'ammoniac et de la phosphine. Ils peuvent prendre une forme liquide ou gazeuse pour la majorité des composants.

### > Exposition

- **Pénétration** : apparition des premiers signes ; plus ils sont rapides, plus l'intoxication est grave et la symptomatologie lourde
- **Intervalle libre** : nécessite une surveillance de 2 à 24 h (voire 72 h pour la phosphine)
- **Œdème pulmonaire (OAP)** : lésionnel retardé avec détresse respiratoire intense

### > Clinique

- > **Symptômes respiratoires** : toux irritative, expectorations blanches-jaunâtres hémoptoïques, tachypnée, dyspnée, insuffisance respiratoire aiguë par œdème pulmonaire lésionnel ;
- > **Symptômes oculaires** : irritation des yeux, larmolement, voire une conjonctivite chimique sévère ;
- > **Symptômes cardiaques** : douleur thoracique ;
- > **Autres signes** : céphalée, vomissement, irritations violentes, rhinorrhée ;
- > **Cas particulier pour la phosphine** : toxicité rénale, cardiaque et neurologique.

## 1. Protéger

### • Sur site :

**Danger venant essentiellement des vapeurs.** Les intervenants doivent impérativement protéger leurs voies respiratoires et leurs yeux en portant un appareil respiratoire ou isolant (cartouche large spectre), une tenue de protection type TLD ou équivalent, des gants en butyle et des surbottes imperméables aux toxiques chimiques.

### • Dans la structure hospitalière :

Les victimes déshabillées ne présentent pas de risque de transfert de contamination.

## 2. Prélever et démarrer la prise en charge au plus tôt

### • Analyses

Le gaz du sang artériel (hypercapnie, acidose respiratoire ...) et radiographie du thorax (image alvéolaire)

### • La prise en charge :

Elle repose sur l'extraction des victimes et la mise en œuvre immédiate du traitement symptomatique.

**Aucun traitement spécifique à ce jour.**

## 3. Faire appel à l'expertise

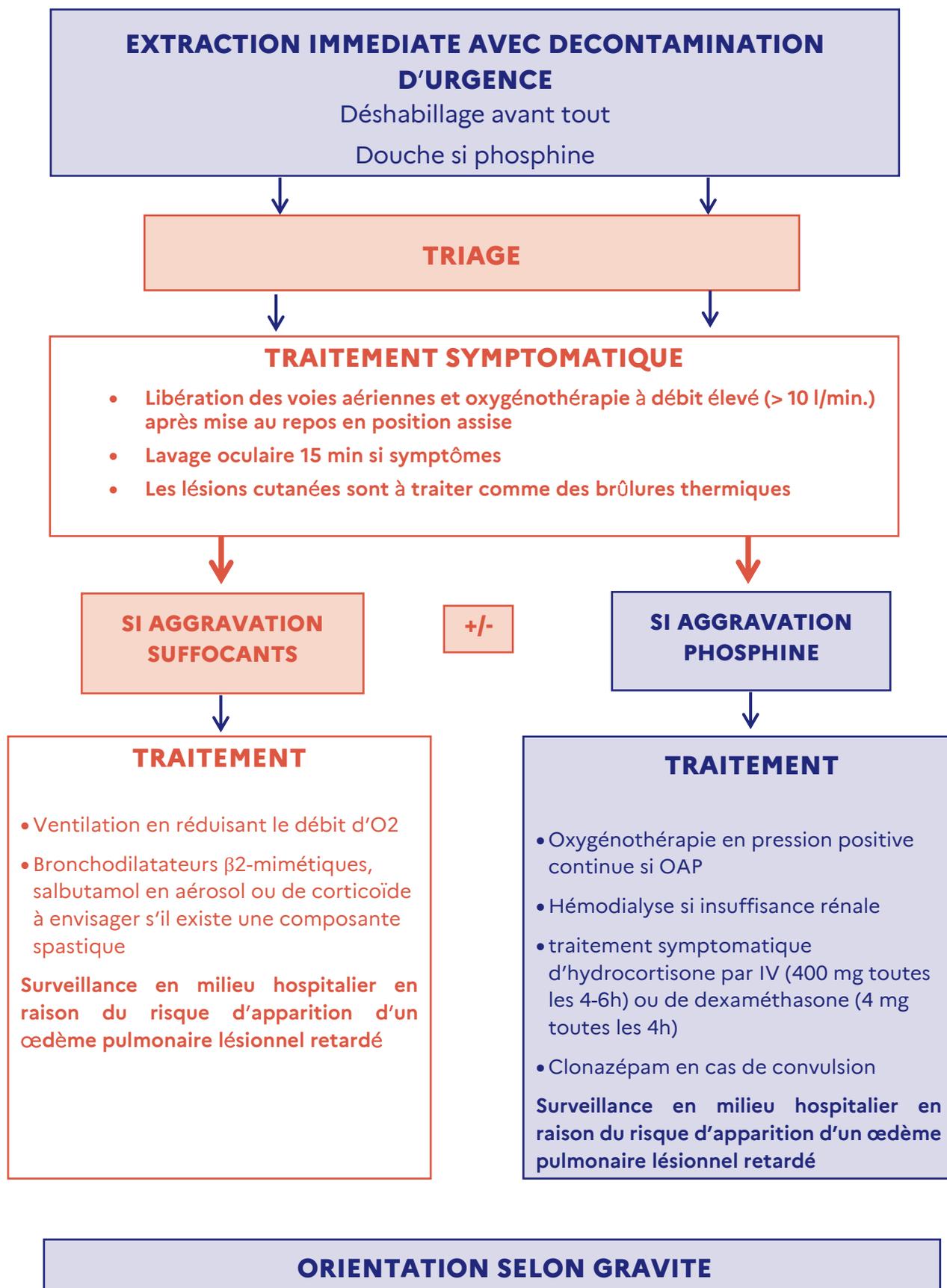
Le centre antipoison et de toxicovigilance peut être contacté pour toute demande d'expertise (ligne 7J/7 – 24h/24).

La régulation du SAMU doit être informée afin de mobiliser les éventuels moyens spécifiques projetables (postes sanitaires mobiles, moyens de détection ou contre-mesures médicales), ainsi que pour anticiper le cas échéant la régulation d'un afflux de victimes et d'impliqués.

## 4. Alerter

Toute suspicion d'une intoxication aux suffocants doit être signalée sans délai à l'ARS ainsi qu'à la cellule nationale de conseil (CNC – joignable 24h/24 au 01 45 64 46 74) assuré par le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises du ministère de l'intérieur (COGIC) et du réseau national des laboratoires Biotox – Piratox – Piratome (RNLB2P).

# INTOXICATION AUX AGENTS SUFFOCANTS





**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL  
DE LA SANTÉ  
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de la Santé**